



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accompagnement des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme

Question écrite n° 14627

Texte de la question

M. Lionel Tivoli attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur le manque d'accompagnement de proximité des enfants atteints de troubles du spectre de l'autisme et de leurs familles. Sur le terrain, il apparaît que les associations locales jouent un rôle essentiel en matière d'accompagnement, de soutien aux familles et d'inclusion sociale. Elles organisent notamment des activités adaptées, favorisent la socialisation des enfants et constituent souvent le seul relais accessible pour des familles confrontées à un déficit de solutions institutionnelles. Toutefois, ces structures reposent très largement sur l'engagement bénévole et sur des financements incertains, souvent ponctuels et insuffisamment pérennes. Cette fragilité limite leur capacité à se structurer, à professionnaliser leurs actions et à répondre à une demande croissante. Elle crée également de fortes disparités territoriales, certaines zones étant particulièrement dépourvues d'initiatives locales. Ce manque d'accompagnement de proximité contribue à l'isolement des familles, à une moindre inclusion des enfants dans la vie sociale et à une perte de chances en matière de développement et d'autonomie. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour renforcer durablement le soutien aux associations œuvrant dans le champ de l'autisme, sécuriser leurs financements, encourager le développement d'initiatives locales et structurer une offre d'accompagnement de proximité accessible à toutes les familles, sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tivoli](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14627

Rubrique : Associations et fondations

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2026](#), page 3607